

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale > 26.— > 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISANT LE MARDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS
Les Consuls suisses à l'étranger reçoivent le journal
ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert,
La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES
suisse 30 ct., offres et demandes
de places 20 ct. la ligne,
étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

A propos de sécurité

Dans sa chronique de la sécurité industrielle, le Bureau International du Travail vient de consacrer un chapitre fort captivant aux revues d'atelier que publient les grandes entreprises américaines. Fort captivant, ce chapitre... Il le serait tout-à-fait si l'auteur anonyme s'était abstenu, çà et là, de certaines insinuations qui répondent mal à la neutralité officielle du B. I. T. Chez certains intellectuels du B. I. T., on discerne une certaine démagogie adroite, qui entend sacrifier à un humanitarisme facile où l'impartialité ne se retrouve pas toujours. On fait sa cour... Mieux vaudrait une impartialité franche — les milieux patronaux n'en demandent pas davantage.

Cela dit, parce qu'il le fallait, convenons que l'étude de la sécurité industrielle, telle qu'elle est traitée dans les revues américaines, est fort bien ordonnée, dans le rapport du B. I. T. et qu'elle peut donner à nos milieux industriels d'utiles directions. Sans doute, les revues d'ateliers n'ont pas conquis dans nos fabriques la place qu'elles mériteraient. Accusons-en les frais généraux qu'elles entraînent, la difficulté d'une rédaction convenable, et aussi une certaine défiance, dans les milieux ouvriers. Mais c'est ailleurs, nous le verrons plus loin, que les excellentes idées du B. I. T. pourraient être reprises et réalisées.

**

Première observation: ce ne sont pas les revues consacrées entièrement à la sécurité industrielle qui sont, pour le lecteur, les plus passionnantes. Ce ne sont pas non plus les gros articles, bourrés de bons conseils qui inciteront l'ouvrier à éviter l'accident. L'ouvrier ne lit pas ces soporifiques tartines, pareilles à un mauvais sermon. Il lui faut autre chose: des notes vives, des exemples précis, des appels qu'il retient, dès qu'ils s'adressent à son intérêt particulier. Les longs articles, par l'ennui et la réaction désagréable qu'ils provoquent, font plus de mal que de bien. Encore que la plupart des revues américaines fassent un effort sérieux pour présenter leurs exhortations sous un aspect engageant, il s'en trouve toujours deux ou trois qui publient de vagues lieux communs sur l'impossibilité de prévenir les accidents par de simples dispositifs de sûreté, et qu'il y faut la collaboration des travailleurs. On s'en doutait... Et mieux vaudrait donner cent fois la formule connue, qui devrait être affichée dans tous les ateliers: «La plus grande partie de la vie est nécessaire pour faire un «bon ouvrier», mais une seconde de «distraction suffit pour en faire un invalide».

C'est ce que font certaines revues d'atelier, où un rédacteur habile tourne en ridicule l'ouvrier dédaigneux, qui n'est pas si adroit qu'il ne pense. Cet individu, qui se targue d'être un intellectuel, se moque des avis de sécurité: Ils sont tous excellents pour les ignorants, dit-il. Son camarade, plus

fruste, mais doué d'un solide bon sens, lui rappelle le cas d'un copain qui se croyait aussi parfaitement capable d'agir à sa guise, mais qui, depuis, n'a plus rien fait du tout, parce qu'une de ses manches flottantes fut prise dans une machine. Cet article met l'humour du côté du bon sens et suscite un intérêt amusé, mais sympathique, pour les mesures de protection, dans les ateliers. Une autre revue, bien illustrée, publie des règles familières de sécurité dans le «Journal de Charlot le négligent». Cet imaginaire individu confesse, l'une après l'autre, ses infractions aux règles élémentaires de la sécurité et il en énumère sans honte toutes les suites possibles. Et quel joli motif, dans une autre revue, que cette question à un ouvrier: «Voudriez-vous recevoir 1125 dollars pour la perte d'un de vos pouces?». Une autre revue publie un article d'un quart de colonne intitulé: «Aimez-vous votre femme et vos enfants?» où se décrit brièvement l'angoisse d'une famille dont le père vient d'être transporté à l'hôpital. Procédé un peu moins neuf, et qui rappelle l'argumentation des compagnies d'assurances sur la vie, mais d'un effet certain, puisqu'il s'adresse à une fibre toujours sensible chez le chef de la maison.

Ailleurs, la publication des taux d'accidents, la statistique du temps perdu à la suite d'accidents professionnels, ou bien l'état des accidents, classé selon les ateliers. Ce dernier procédé, bien compris, peut provoquer une émulation précieuse. On ne fait jamais appel en vain à l'esprit de corps.

**

Voilà une bien pauvre esquisse de ce qui se fait aux Etats-Unis, par l'appel direct aux ouvriers, pour la prévention des accidents professionnels. Chez nous, nous venons de le voir, les revues d'ateliers sont rares; nous n'en connaissons aucune dans l'industrie horlogère. Mais ne trouverait-on pas un autre moyen de s'adresser, dans ce domaine, à l'intelligence et à l'esprit de prévision des ouvriers métallurgistes et horlogers? Pourquoi les journaux quotidiens de nos régions n'institueraient-ils pas une chronique des accidents, où des exemples et des conseils pratiques tiendraient la place de longs discours? Un quotidien qui tenterait la chose serait suivi, à n'en pas douter. Car il n'est pas de population plus vive d'esprit, plus prompte à comprendre que celle de nos ateliers d'horlogerie et de mécanique de précision. En poussant encore plus à fond ses études, en en communiquant la documentation complète aux rédactions intéressées, le B. I. T. étendrait le champ de son influence et marquerait plus décisivement son utilité pratique.

P. D^s

Concurrence déloyale

Fausse indications de qualité.

Nous reproduisons ci-dessous un article paru dans la «Schaffhauser Intelligenzblatt», au sujet d'un jugement rendu contre la maison C. Wolter-Moeri.

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse, dit un vieux proverbe, qui peut aussi s'appliquer à la maison trop connue C. Wolter-Moeri, ou plus exactement à Mme Clara Wolter-Moeri de Sulzigen, Hannover, qui exploite à La Chaux-de-Fonds une affaire d'expédition d'horlogerie.

Le truc de cette maison consiste à faire à des particuliers, sans que ces derniers aient commandé quoi que ce soit, des envois réclame ou envois à choix. Dans un des prospectus qui sont joints à chaque envoi, il est dit que la montre réclame No. 207 est un produit de première qualité, muni d'un bon mouvement ancre empierré; une garantie de 3 ans est donnée par écrit pour cette montre sur un bulletin qui répond en outre de la qualité supérieure du produit, vendu fr. 14.50 pièce.

Sur réquisition d'un horloger argovien, le Tribunal du district de Baden a fait examiner une de ces montres par deux experts qui ont conclu qu'au lieu d'être un produit de première qualité, la pièce en question est en réalité ce que l'industrie horlogère suisse fournit de meilleur marché et de plus ordinaire, n'a pas d'échappement ancre, mais est munie d'un mouvement Roskopf bon marché.

Dans ces conditions, on comprend pourquoi la maison incriminée peut offrir gratuitement avec la montre, malgré son bon marché, une chaîne en nickel.

Considérant ces faits, le Tribunal du district de Baden a estimé que la maison Wolter-Moeri contrevenait aux dispositions légales sur la concurrence déloyale en donnant des indications fausses sur ses produits; il l'a par conséquent condamnée. Celle-ci recourut à l'instance supérieure du canton d'Argovie, laquelle a écarté le recours, étant aussi d'avis que la maison donnait sciemment des indications fausses sur la qualité de ses montres.

La Maison Wolter-Moeri s'adressa enfin au Tribunal fédéral et le saisit d'une plainte en droit public, mais elle fut déboutée.

L'importance de ce jugement n'échappera pas aux intéressés, car il établit que l'on ne peut considérer comme simple réclame, ainsi qu'on tend souvent à le faire, des indications sur la qualité d'un produit, mais que ces dernières doivent au contraire correspondre strictement à la réalité. Ainsi dans le cas Wolter-Moeri, lorsque des indications comme Ire qualité, etc., sont données, au sujet d'une montre, l'acheteur doit nécessairement croire qu'il s'agit d'un produit de confiance et marchant bien.

On remarquera du reste que la maison Wolter-Moeri était loin d'être sûre de son affaire puisqu'elle essaya de faire tomber la plainte déposée contre elle, sous le prétexte que le plaignant n'avait aucun droit d'intervention, du moment qu'il n'était pas lésé lui-même.

Cette manière de voir n'a cependant pas été admise; le Tribunal ayant envisagé que les envois en masse de la maison Wolter-Moeri à un grand nombre de particuliers constituaient une concurrence qui, si elle prenait un caractère déloyal, donnait droit à tout horloger régulièrement établi d'intenter une poursuite pénale au contrevenant.

Chronique des Associations patronales

Société suisse de chronométrie.

L'assemblée générale aura lieu à l'île de St-Pierre, le samedi 29 mai 1926.

Dans ses grandes lignes, l'ordre du jour comprendra: Une partie administrative et une partie scientifique.

Cette dernière comportera des conférences et des communications. Les membres de la Société qui dé-

sireraient présenter des travaux voudront bien s'annoncer au président jusqu'au 15 mai au plus tard. Le temps accordé pour chaque communication dépendra du nombre des inscriptions et sera indiqué dans la convocation définitive.

Association patronale horlogère. du district du Locle

L'Assemblée générale aura lieu le *Vendredi 30 avril 1926*, à 20¹/₄ heures, à l'Hôtel des Trois-Rois, avec l'ordre du jour suivant:

1. Procès-verbal.
2. Rapport annuel.
3. Comptes et rapport des vérificateurs.
4. Budget 1926 et cotisation.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Groupement des fournisseurs d'horlogerie Marché suisse.

L'Assemblée générale des membres du *Groupement des Fournisseurs d'Horlogerie, Marché suisse*, aura lieu le *vendredi 7 mai*, à Berne, au Burgerhaus, à 14 heures.

Contingent français

Situation au 31 mars 1926.

Ire catégorie Montres, chronogr., etc. en or et platine	Contingent mensuel de base p' le 1 ^{er} sem. 1926	Contingent alléant		Excédent
		Période du 1 ^{er} janv. au 31 mars 1926	1 ^{er} trim. 1926 (francs suisses)	
	240,000	720,000	494,352	225,648
IIe catégorie Montres argent et métal	460,000	1,380,000	1,066,818	313,182
IIIe catégorie Ebauches	194,500	583,500	596,945	13,445
Mouvements empierrés, plantés et finis	165,800	497,400	649,491	152,091
Boîtes brutes et finies, or, argent, métal	156,000	468,000	369,911	98,089
Fournitures	73,600	220,800	223,795	2,995

Postes, Télégraphes et Téléphones

Correspondance téléphonique avec la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, Barcelone, le Luxembourg et le Territoire de la Sarre.

En France, en Grande-Bretagne et en Belgique, l'heure légale a été avancée de 60 minutes dans la nuit du 17-18 avril. Par conséquent, dans la correspondance avec Barcelone, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, le Luxembourg et le Territoire de la Sarre (par la France), les taxes réduites pour les conversations isolées de nuit ainsi que pour les conversations d'abonnement seront appliquées entre 21 et 6 heures (heure d'Europe centrale).

L'échange de la correspondance avec Barcelone, la Belgique et le Luxembourg est admis, jusqu'à nouvel avis, aux heures suivantes:

Barcelone: Les jours ouvrables de 12 à 14 h. et de 18 à 24 h., les dimanches et jours fériés de 7 à 24 h. (h. E. c.).

Belgique: Les jours ouvrables, excepté le samedi après-midi, de 18 à 9 h. (h. E. c.), le samedi après-midi, les dimanches et jours fériés français sans restriction.

Luxembourg: Les jours ouvrables de 12 à 14 h. et de 18 à 8 h. (h. E. c.), les dimanches et jours fériés français sans restriction.

Relations téléphoniques avec la France.

Des conversations pourront être échangées, dorénavant, à partir de tous les établissements téléphoniques suisses avec toutes les stations téléphoniques des départements mentionnés ci-après:

Ain, Allier, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ardennes, Aube, Bouches-du-Rhône, Cher, Côte-d'Or, Doubs, Drôme, Gard, Hérault, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Nord, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône (y compris le Territoire de Belfort), Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Vaucluse, Vosges et Yonne.

Bureaux de Contrôle

Bureau des matières d'or et d'argent.

Rapport de gestion pour 1925.

a) Contrôle et garantie du titre des ouvrages d'or, d'argent et de platine.

Bureaux de contrôle et exécution de la loi. Les 13 bureaux de contrôle soumis à la surveillance du bureau fédéral des matières d'or et d'argent, ont, pendant l'année 1925, procédé au contrôle et au poinçonnement de 3,063,337 ouvrages d'or, d'argent et de platine de fabrication nationale aux titres légaux, savoir 1,071,651 boîtes de montres d'or, 1,894,638 boîtes de montres d'argent, 11,830 boîtes de montres de platine et 85,218 objets de bijouterie, d'orfèvrerie et d'optique d'or, d'argent et de platine. En outre, il a été présenté au poinçonnage à nos offices de contrôle 116,529 boîtes de montres d'or à titres bas, qui ont été munies de la contremarque officielle spéciale. Dans ces chiffres sont également compris les poinçonnements effectués au bureau fédéral des matières d'or et d'argent, à Berne (5,450 pièces), et au contrôle en douane, à Bâle (578 pièces).

Comparativement aux opérations exécutées en 1924, il y a lieu de noter pour 1925 une diminution générale de la production des boîtes de montres d'or, d'argent et de platine aux titres légaux: 167,182 pièces pour les boîtes de montres d'or, 74,869 pièces pour les boîtes d'argent et 1,732 pièces pour les boîtes de montres de platine. Par contre, il y a augmentation de 22,462 pièces pour les boîtes de montres d'or à bas titres, pour lesquelles l'apposition de la contremarque officielle est facultative, et de 3,450 pièces de bijouterie et d'orfèvrerie.

Le tableau contenant le détail des poinçonnements et des essais faits par chacun des bureaux de contrôle pendant les années 1924 et 1925, (publié dans le No. 28 de la «Fédération Horlogère»), permet du reste de se rendre compte mieux encore des fléchissements ou des améliorations de la production de la boîte de montre dans nos différentes régions horlogères.

La reprise des affaires dans l'industrie horlogère depuis les derniers mois de 1922 enregistrée l'année dernière avec une vive satisfaction, suit une marche quelque peu hésitante, cependant, et bien que les poinçonnements de l'année 1925 accusent une légère diminution, une comparaison avec l'année de crise de 1921 prouve que malgré le fléchissement signalé, une amélioration notable est à constater.

La valeur intrinsèque des ouvrages d'or, d'argent et de platine fabriqués dans notre pays en 1925 peut, approximativement, être évaluée en francs à 38 millions pour l'or, 5 1/2 millions pour l'argent et 4 1/2 millions pour la platine.

Comptes des bureaux de contrôle. Les taxes de poinçonnements et d'essais effectués par les bureaux de contrôle se sont élevées à la somme de fr. 628 mille 300,33 et les dépenses d'administration de ces bureaux à fr. 436,273.55, laissant un excédent brut de recettes de fr. 195,507.28, duquel il y a lieu de déduire le versement du 10 % des taxes de poinçonnement effectué par les bureaux de contrôle à la caisse fédérale pour subvenir, en partie, aux frais du bureau fédéral, ce qui réduit le bénéfice réalisé par les bureaux de contrôle à fr. 153,940.10.

Les comptes et les budgets des bureaux de contrôle ont été soumis à l'approbation du département des finances, conformément aux dispositions du règlement d'exécution.

Contrôle à l'importation. Le bureau fédéral des matières d'or et d'argent, à Berne, le contrôle en douane, à Bâle, et les bureaux de contrôle chargés de ce service ont procédé au contrôle et à la vérification de 1,709,587 ouvrages d'or, d'argent et de platine, y compris les fournitures et les ouvrages d'imitation en métal plaqué ou doublé or, métal argenté ou platiné, se répartissant comme suit: 989,286 objets de bijouterie et d'orfèvrerie en métaux précieux, 45,377 boîtes de montres d'or, d'argent et de platine de

provenance allemande et française spécialement, 56 mille 010 boîtes de montres en plaqué or et 618,914 ouvrages de bijouterie fausse en métal plaqué or, métal argenté ou platiné. Sur ce total de 1,709,587 ouvrages de tous genres importés, il a été découvert par les différents bureaux de contrôle 547 contraventions aux dispositions légales, représentant un total de 7,844 objets d'or, d'argent et de platine et 15,224 objets de bijouterie fausse. Les colis renfermant des ouvrages de métaux précieux non conformes ont été renvoyés aux expéditeurs, tandis qu'un bon nombre d'envois de bijouterie d'imitation en plaqué ou doublé or, ou en métal argenté ont pu être remis aux destinataires après oblitération des marques non admises; les ouvrages en plaqué de mauvaise qualité ont été refoulés.

Contraventions et inspections. Grâce à l'établissement du contrôle obligatoire à l'importation, les recherches de contraventions à la loi sur le contrôle et la garantie du titre des ouvrages d'or, d'argent et de platine ont été facilitées. Les inspections de divers magasins de bijouterie ont démontré que le contrôle à l'importation a mis de l'ordre dans le commerce des ouvrages de métaux précieux, les contraventions au cours de cet exercice ont été peu nombreuses, ce qui prouve donc d'une façon incontestable que ce contrôle rend de signalés services, tant aux négociants qu'au public, et que, par conséquent, son maintien est nécessaire. La revision en douane à l'exportation de colis contenant tout particulièrement de l'horlogerie n'a donné lieu qu'à quelques contraventions, ce qui témoigne que les prescriptions en la matière sont scrupuleusement observées par nos fabricants. Les bureaux de douane ont du reste secondé très heureusement le service du contrôle.

En ce qui concerne l'exécution de la loi par les bureaux de contrôle, le bureau fédéral a procédé à l'inspection régulière de ces bureaux, ce qui lui a permis de constater que la loi y est consciencieusement appliquée.

Contrôle du titre des monnaies et essais divers. Conformément aux dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 janvier 1910, le titre des monnaies frappées en 1925 par la Monnaie fédérale a été vérifié officiellement par le bureau des matières d'or et d'argent. Cette vérification a été effectuée sur:

- 5 brèves de pièces de 100 francs
- 10 brèves de pièces de 20 francs
- 142 brèves de pièces de 5 francs

En outre, il a été procédé dans les laboratoires du bureau fédéral à 91 essais analytiques d'ouvrages ou de matières d'or, d'argent et de platine.

Poinçons fédéraux de contrôle. Au 31 décembre 1925, le nombre des poinçons en usage dans les bureaux de contrôle est de 775; ces poinçons ont tous été fabriqués dans les ateliers du bureau fédéral. Au cours de l'exercice 1925, le bureau fédéral a délivré aux bureaux de contrôle 109 nouveaux poinçons et les bureaux de contrôle lui ont retourné 104 poinçons hors d'usage.

Boîtes de montres en métal plaqué ou doublé or. Le bureau fédéral, avec la collaboration d'une commission technique de la Chambre suisse de l'horlogerie, a poursuivi son étude concernant l'établissement d'un arrêté spécial fixant les conditions auxquelles seront soumises la fabrication des boîtes de montres et celle des ouvrages de bijouterie et d'optique en métal plaqué ou doublé or. Cette question fort complexe de la réglementation de la fabrication des ouvrages en plaqué or n'a pu, pour différents motifs, trouver jusqu'ici une solution satisfaisante. Toutefois, il y a lieu d'espérer que malgré les divergences de vues qui ont surgi entre les intéressés relativement au mode de fabrication de ces ouvrages, et le procès pendant devant les tribunaux à propos de la valeur de la désignation «plaqué or», il sera possible, au cours de l'année prochaine, de mettre en vigueur les prescriptions en la matière qui ont été préparées par le bureau des matières d'or et d'argent.

Au sujet des boîtes de montres en plaqué ou doublé or, il y a lieu de constater qu'une appréciable amélioration de la fabrication de ce genre d'ouvrages a été réalisée depuis la fin de l'année 1924.

Revision des lois sur le contrôle des ouvrages d'or, d'argent et de platine et sur le commerce des métaux précieux. Par notre message du 18 septembre 1925, nous vous avons remis un projet de revision intégrale des lois fédérales concernant le contrôle et la garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent, soit de la loi fédérale du 23 décembre 1880 et de la loi additionnelle du 21 décembre 1886 s'y rapportant, ainsi que de la loi sur le commerce des déchets d'or et d'argent du 17 juin 1886. Ce projet est actuellement entre les mains de la commission du Conseil des Etats, à laquelle il appartient en premier lieu de l'examiner. Les principaux groupements inté-

ressés se sont déclarés d'accord sur le fond même de la question, sous réserve de quelques modifications de détail. Par contre, le comité central de l'association suisse des bijoutiers-orfèvres a pris position contre le projet et, à cet effet, nous a adressé une requête en vue de son retrait. Nous n'avons pu admettre cette requête; cependant, nous avons donné l'assurance à l'association prénommée qu'il serait tenu compte, dans la mesure du possible, des desiderata qu'elle aurait à formuler.

Relations avec l'étranger. Des délégués des administrations du contrôle des métaux précieux de Suède, de Tchécoslovaquie et de Turquie ont visité cette année les installations de notre service du contrôle des ouvrages d'or, d'argent et de platine. Ces délégués avaient également pour mission d'étudier les méthodes d'essais employés dans notre pays pour ce contrôle, méthodes qui sont très appréciées à l'étranger. Ils auront pu se rendre compte, comme l'avaient fait d'autres délégués les années précédentes, que les produits suisses munis du poinçon officiel de contrôle sont de bon aloi.

Personnel du bureau fédéral et des bureaux de contrôle. Au cours de cette année, M. C. Rossel, commis de chancellerie a donné sa démission; il a été remplacé par M. J. Henzen, jusqu'ici fonctionnaire postal, à Berne. L'effectif du bureau fédéral et celui des bureaux de contrôle n'a pas changé en 1925.

b) Surveillance du commerce des matières d'or, d'argent et de platine.

Le nombre des acheteurs, fondeurs et essayeurs autorisés à faire le commerce des métaux précieux s'élevait au 31 décembre 1924, à 246. Pendant l'exercice 1925, il a été délivré 5 nouvelles autorisations; par contre, 6 radiations ont été effectuées pour cause de renonciation, ce qui porte à 245 le chiffre des industriels en possession du registre à souche. En outre, la demande d'autorisation a été refusée à un postulant n'ayant pas qualité pour pratiquer le commerce des métaux précieux.

La répartition des industriels autorisés, établie par cantons, est la suivante: Neuchâtel 65, Berne 46, Zurich 44, Genève 30, Bâle 11, Vaud 9, St-Gall 8, Appenzell 6, Thurgovie 5, Lucerne 4, Soleure 4, Schaffhouse 4, Argovie 3, Tessin 3, Fribourg 2 et Zoug 1.

En 1925, il a été délivré 191 registres à souche aux maisons autorisées, 5,100 cartes de légitimation et 7,950 bulletins spéciaux de présentation aux vendeurs de matières d'or, d'argent et de platine et 41 registres spéciaux aux horlogers-bijoutiers pour l'achat aux particuliers de vieil or et argent et de vieux bijoux platine.

Résumé des opérations. Le chiffre de 21,055 bordereaux rentrés et enregistrés pour une valeur de fr. 17,963,720.50 correspond au nombre des opérations d'achat, de fonte et d'essai de déchets et de lingots de métaux précieux faites en 1925. Il a été effectué pendant cet exercice 1,847 opérations de plus que l'année dernière, représentant une augmentation d'une valeur de fr. 1 million 561,195.85, soit de 8,7%. Dans ces chiffres, il est tenu compte de 4,324 opérations d'achat de déchets de platine pour une valeur de fr. 791,523.05.

A la somme de fr. 17,963,720.50, il faut encore ajouter celle de fr. 2,661,830.35 payée pour les « reventes » de matières d'or, d'argent et de platine faites pendant l'année, c'est-à-dire pour les transactions effectuées entre acheteurs et établissements autorisés. Lors même que ces opérations de revente ne sont pas comprises dans celles des ventes proprement dites, elles sont cependant soumises au contrôle obligatoire du bureau des matières d'or et d'argent.

L'exécution de la loi sur le commerce des métaux précieux a permis de découvrir divers vols et détournements de matières d'or, d'argent et de platine dont les auteurs ont été punis conformément à la loi.

Légations et Consuls

Suisse.

Chili. D'après une communication de la légation du Chili, le consulat général du Chili à Genève, avec juridiction sur les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Berne et Neuchâtel, a été rétabli et M. Raoul Cousino nommé consul général de carrière du Chili à Genève.

Etranger.

Indes brit. Le Conseil fédéral a accepté le 15 avril la démission donnée par M. Walter Ingold, de ses fonctions de consul honoraire de Suisse à Singapour. La gérance intérimaire du consulat est confiée à M. H. Greninger, de Bussnang (Thurgovie).

Registre du commerce

Raisons sociales. Modifications:

20/IV/26. — *Gebr. Schelhaas, Aktiengesellschaft* soc. act., joaillerie, bijouterie et orfèvrerie, Zurich. August Schelhaas est sorti du Cons. d'adm. de cette société.

22/IV/26. — La Société Suisse d'Horlogerie, Fabrique de Montilier, Montilier, a modifié sa raison sociale en celle de *Société Suisse d'Horlogerie, Fabrique de Montilier (Uhrenfabrik Montilier), (Montilier Watch Co.)*.

21/IV/26. — *Société Ls. Ed. Junod, société anonyme*, pierres fines pour l'horlogerie, Lucens. Fritz Cornamusaz, est démissionnaire du Cons. d'adm. et remplacé par Fernand Emery, de Cullayes, et Jean Schwab, d'Oberwil, Albert Perrenoud, de La Sagne, est réélu en qualité d'adm.-délégué.

22/IV/26. — La soc. n. coll. « Geiser et Imhof », est radiée. La suite des affaires est reprise par *Virgile Geiser et Fils*, fabrication de ressorts de montres, La Chaux-de-Fonds. L'associé Walther Imhof, s'est retiré de la société et remplacé par Gilbert Geiser, de La Chaux-de-Fonds.

Radiations:

22/IV/26. — *Louis Werro, fils, montres Roskopf, Montilier Watch*, Montilier.

22/IV/26. — *C. F. Labhardt et Co.*, soc. com., horlogerie et orfèvrerie, Kreuzlingen.

21/IV/26. — *Plan S. A.*, fabrication, vente et commerce de tous instruments, appareils et objets se rattachant à l'horlogerie, Neuchâtel.

Concordats.

Sursis concordataire et appel aux créanciers:

19/IV/26. — *Fabriques Le Phare S. A.*, Le Locle. Délai pour productions: 14 mai 1926. Assemblée des créanciers: 7 juin 1926.

Brevets d'invention

Enregistrements:

Cl. 71 f, No. 115154. 22 juillet 1925, 20 h. — Montre. — *Hans Wilsdorf*, 40-44 Holborn Viaduct, Londres (Grande-Bretagne). Mandataire: W. Koelliker, Bienne. — « Priorité: Grande-Bretagne, 21 mai 1925 ».

Cl. 71 f, No. 115156. 2 septembre 1925, 23 h. — Montre. — *Aimé Martinet*, 82, Rue de Carouge, Genève (Suisse). — « Priorité: Exposition Internationale des Arts décoratifs et industriels modernes, Paris, ouverte le 29 avril 1925 ».

Radiations:

Cl. 71 e, No. 99320. — Mécanisme de remontage et de mise à l'heure.

Cl. 71 f, No. 98834. — Mouvement de montre de forme pour bagues et autres bijoux.

Cl. 71 f, No. 105528. — Pendulette.

Cl. 71 e, No. 106821. — Montre à remontoir automatique.

Dessins et Modèles

Dépôts:

No. 38809. 13 mars 1926, 20 h. — Ouvert. — 8 modèles. — Calibres de montres. — *Fabrique de montres Orion S. A.*, Bienne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

No. 38813. 15 mars 1926, 12 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre. — *Hans Lüthy*, Neuchâtel (Suisse).

No. 38814. 15 mars 1926, 17 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Etui de montre-bracelet. — *Carl Gottschalk*, Kreuzlingen (Suisse).

No. 38854. 22 mars 1926, 19 h. — Ouvert. — 4 modèles. — Mécanisme de remontoir et de mise à l'heure; parties de ce mécanisme. — *Ulrich Hofer*, Oensingen (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

Prolongations:

No. 32200. 27 janvier 1921, 19 h. — (Ile période 1926-1931). — 2 modèles. — Calibres de montres. — *Sada*, Bienne (Suisse). Mandataires: Herren et Guerchet, Genève; enregistrement du 18 mars 1926.

No. 32403. 6 avril 1921, 18 3/4 h. — (Ile période 1926-1931). — 2 modèles. — Machine à meuler les parties plates limitant les coches dans les broches de tours à pivoter; et machine à former et polir les coches prévues aux broches de tours à pivoter. — *Jules-Aimé Monnier*, Dombresson (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne; enregistrement du 3 avril 1926.

No. 32436. 14 avril 1921, 18 1/4 h. — (Ile période 1926-1931). — 5 modèles. — Calibres de montres. — *Ariste Racine*, Longeau (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne; enregistrement du 25 mars 1926.

No. 32470. 25 avril 1921, 11 h. — (Ile période 1926-1931). — 1 modèle. — Frein automatique pour machines parlantes (gramophones). — *Hermann Thorens*, Ste-Croix (Suisse); enregistrement du 23 mars 1926.

No. 32531. 19 mai 1921, 17 h. — (Ile période 1926-1931). — 4 modèles. — Mouvements de montres lépines et savonnettes en toutes grandeurs. — *Record Dreadnought Watch Co. S. A.*, Tramelan (Suisse). Mandataires: Naegeli et Co., Berne; enregistrement du 23 mars 1926.

Radiations:

No. 19235. 24 mars 1911. — 1 modèle. — Raquettes de montres, toutes grandeurs et toutes hauteurs.

No. 32181. 18 janvier 1921. — 2 modèles (solde de 3). — Mécanisme de remontoir et mouvements de montres.

No. 32189. 25 janvier 1921. — 1 modèle. — Boîte de montre pour automobile.

No. 32205. 29 janvier 1921. — 2 modèles. — Calibres de montres.

COTES

27 Avril 1926

Métaux précieux

Argent fin en grenailles fr. 123.— le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes » 3500.— »
» laminé, pour doreurs » 3550.— »
Platine manufacturé fr. 23.05 le gr.

Boîtes or et bijouterie, Cote No 3 en vigueur dès le 3 septembre 1925.

	comptant		A terme	
	26 avril	22 avril	26 avril	22 avril
Londres				
Cuivre	57 9/16	57 1/16	58 7/16	57 15/16
Electrolytique	65 —	64 1/2	65 1/2	65 —
Etain	280 3/8	281 1/8	271 —	270 1/8
Plomb	28 15/16	28 1/4	29 3/4	28 5/4
Zinc	32 9/16	32 1/16	32 11/16	32 1/2
Paris				
Platine	112.000	112.000	111.000	110.000
Or	21.300	20.000	21.000	20.900
Argent	690	690	680	680
Londres				
Or	84/11 1/8	84/11 1/2	84/11 1/2	—
Argent	29 7/16	29 1/4	29 7/16	29 5/8
New-York				
Argent	63 1/2	63 1/4	63 5/8	64 —

Change sur Paris fr. 17.15

Escompte et change

Suisse: Taux d'escompte 3 3/8
» » avance s/nantissement 4 1/8

	en fr. suisses	Parité	Escompte	Demande	Offre
France	100 Frs	100.—	9	17.15	17.45
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	5	25.15	25.19
U. S. A.	1 Dollar	5.18	4	5.155	5.19
Canada	1 Dollar	5.18	—	5.16	5.20
Belgique	100 Frs	100.—	7 1/2	18.80	19.—
Italie	100 Lires	100.—	7	20.70	20.90
Espagne	100 Pesetas	100.—	5	72.40	75.—
Portugal	100 Escudos	560.—	9	24.—	28.—
Hollande	100 Florins	208.32	3 1/2	207.70	208.20
Allemagne	100 Reichsmk	123.45	7	123.10	123.40
Autriche	100 Schilling	72.93	7 1/2	72.90	73.40
Hongrie	100 Cour.	105.—	7	72.30*	72.70*
Tchécoslov.	100 Cour.	105.—	6	15.32	15.37
Russie	100 Roubles	266.67	5 1/2	—	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	4 1/2	138.40	139.—
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	5 1/2	141.—	142.—
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	5 1/2	135.—	136.—
Bulgarie	100 Leva	100.—	10	3.70	3.80
Roumanie	100 Lei	100.—	6	1.98	2.04
Yougoslavie	100 Dinars	100.—	6	9.08	9.12
Grèce	100 Drachm.	100.—	5 1/2	6.35	6.60
Pologne	100 Zloty	100.—	12	—	—
Turquie	1 Liv. turq.	22.78	—	2.60	2.70
Finlande	100 Mks finl.	100.—	7 1/2	12.95	13.10
Argentine	100 Pesos	220.—	6 1/2	207.—	211.—
Brésil	100 Milreis	165.—	—	70.—	75.—
Indes	100 Roupies	168.—	5	185.—	189.—
Japon	100 Yens	258.—	7,3	242.—	247.—

*) par million

Cours du diamant brut

Cours moyen des Bourses pour grosses quantités au comptant.

Diamant boort fr. 19,10 a fr. 19,35 le karat.
Eclats de diamant pur » 16,75 » » 17.— »
Poudre de bruteur » 2,50 » » »

(Communiqué par *Lucien Baszanger, Genève*).

(Reproduction interdite.)

LIBRAIRIE-PAPETERIE

Téléphone 2.78 **HAEFELI** Téléphone 2.78

16, Rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds
Carnets d'écots de montres
nouvelle édition, à Fr. 2.— pièce.

Le Cadran

émail, argent et métal

de la Fabrique

DURIG FRÈRES

se distingue par la

qualité, l'élégance et solidité

Bon courant, soigné et extra soigné

Prix avantageux 3717

Bienne - Nidau

Rue de Madretsch 48



Tissu
métallique

"SOUPLEX"

Breveté et déposé

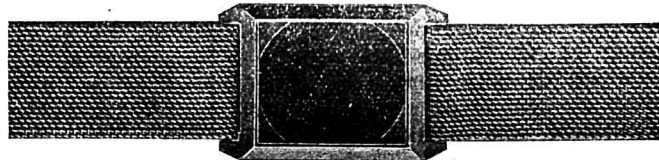
remplace
la moire

or



platine

argent



plaqué

se livre avec ou sans la boîte

GAY FRÈRES à Genève, rue des Glacis de Rive, 12
à Paris, rue Christine, 2, VI^e

GROSSISTES EXPORTATEURS

Fabricant d'horlogerie spécialement organisé pour la fabrication en séries de mouvements, 16 et 17 lig., haut. 12-14-18/12^{mes}, calibre particulier, 17 et 19 lig., haut. 18 à 28/12^{mes}, cherche preneur régulier dans ces genres en bonne qualité. - Il sera répondu par retour du courrier à toute demande faites s. chiffre P 20060 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 519

17"
12-14-18
douz.
19" - 18 à 28 douz.



**Grands
Stocks**



en Fil d'acier pour décolletages

COURVOISIER & FILS, BIENNE

Maison fondée en 1887

4649



*Dotage de
mouvements*

TOUS GENRES

*Prix avantageux.
Travail garanti.
Livraison rapide.*

V^{DE} DE LS. ESTOPPEY-ADDOR & FILS

Bienne Wasen 32 • Maison fondée en 1880



MARC MATHEY S. A.

BIENNE

Rue Bubenberg 7

Tél. 3.30

SERTISSAGES

Tous genres

Exécution
prompte et soignée.

Derniers prix du jour.



SERTISSAGES

Outils pour 60 calibres

Assortiments ancre. Pivotages.

EDGAR NICOLET

Montbrillant 3

Téléphone 24.67

LA CHAUX-DE-FONDS

Ma spécialité est de livrer avec mes sertissages l'assortiment pivoté.

Temps gagné et moins d'ennuis pour le fabricant.

Je livre les assortiments seuls pour n'importe quel calibre et entreprends tous genres de pivotage.

— Atelier bien organisé. —

Travail consciencieux.

Prix avantageux.

Livraison rapide.

462

A. GROSSERT, Nimra Watch

CRÉMINES (Jura bernois)

SPÉCIALITÉS:

Genres pour l'Exportation

en tous genres et formes de boîtes, cylindre et ancre,
10 1/2 à 13 lig., 3/4 platine et à pont,
qualité courante et bon marché,

Mouvements pour l'Amérique

cylindre et ancre, 10 1/2 lig.

Prix avantageux.

Téléphone 4.

Qualité sérieuse.

93

MANUFACTURE D'HORLOGERIE ALBERT UEBELHART

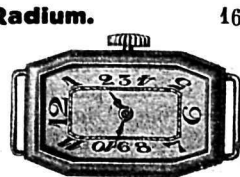
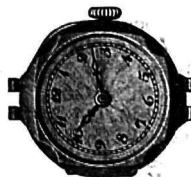
Téléphone 12 **Rosières** (Cant. de Soleure)

Spécialité: Montres de Dames

bon courant, remontoirs, cylindre et ancre, 6 3/4, 9, 10 1/2, 11 et 13 lig.,
en or, argent, métal et acier, bascules et à pont 10 1/2 lig., cylindre, à
secondes. — Grande production.

Montres-Bracelets Radium.

160



DIAMANTS BRUTS. BOORT-CARBONE

pour tous les usages industriels. — Outils diamantés.

Diamant blanc et noir pour poudre et burins. Pointes, Eclats, Esquilles, Poudres au plus bas prix.

LUCIEN BASZANGER

SEUL CONCESSIONNAIRE
BRUTS SCIENTIFIQUES
« DJEVA »

6, Rue du Rhône, 6
GENÈVE
TÉLÉPHONE : STAND 4354

1989
Saphir Montana. — Rubis d'Orient.
Grenats des Indes.
Saphir vert

SERTISSAGES

en tous genres et toutes grandeurs, depuis 4 1/4 lignes.

Travail prompt et soigné.

Prix modérés.

ALBERT STEINMANN, La Chaux-de-Fonds

Téléphone 14.59

4792

Léopold Robert 109, 2^m étage

FABRICANTS D'HORLOGERIE SOIGNÉE

Si vous avez besoin :



d'axes de balanciers pivotés
de tiges d'ancre pivotées
d'échappements pivotés
de grandes-moyennes à tiges pivotées
de petites-moyennes à pivots levés
de champs à pivots levés

de chaussées et grandes-moyennes percées outre
de minuteriers

de tiges garnies en qualité extra soignée
d'arbres de barillet qualité extra soignée.

Adressez-vous à une maison de confiance qui soit à même de
livrer rapidement et bien : Ces avantages, c'est la fabrique

**„AZURÉA“ CÉLESTIN KONRAD
à MOUTIER**

qui peut vous les offrir, seule maison vraiment spécialisée et ne
fabriquant que ces articles. 509

Sur demande spéciale, n'importe quelle commande
pressante peut être exécutée dans les 24 heures.

— Demandez échantillons et prix s. v. p. —

Les Boîtes PLAQUÉ OR

garanties 5, 10 et 20 ans

livrées par la maison

LOUIS LANG S. A. PORRENTROY

rivalisent avec n'importe quelle mar-
que connue, suisse ou étrangère. 4983

Poinçon de Maître

Marque déposée



*Fabricants ! Exigez ces deux marques
qui sont une garantie d'absolue sécurité*

La Maison fabrique également les boîtes argent, métal et acier

Maison suisse fondée en 1886

Pierres industrielles :

Filières en saphir et diamant, filières en acier pour tirer, tous métaux.
Meules en saphir.

Meules comprimées en poudre de saphir et meules « India ».

Outils en diamant en tous genres.

Pierres agate en tous genres.

Pierres boussoles avec creusure conique, en grenat, saphir, rubis et agate.

Pierres d'horlogerie bon marché, rhabillage pour l'exportation.

Tous genres de pierres d'après modèle. 621

A. VOGEL, Pieterlen (près Bienne)



Marque déposée

Boîtes en véritable Plaqué or laminé

Tous genres

Qualité absolument garantie

Charles Reinbold
LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Doubs 51

617

Téléphone 12.04

RUBIS — SAPHIR — GRENAT

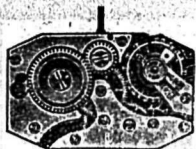
BLEU SCIENTIFIQUE

Livraison rapide et en grandes séries de tous genres
de pierres à des prix remarquables.

Trous garantis d'une régularité parfaite.

Demandez nos échantillons pour comparer nos prix.

MINOLI & GEISER, RENAN



6 3/4 lig., c. 411
assort. 10 1/2 lig.

Interchangeabilité absolue
Ebauches ne nécessitant
aucun numérotage



6 1/2 lig., c. 425
assort. 10 lig.

Exigez les Ebauches



Sertissages faits d'après
les procédés
les plus modernes



5 1/4 lig., c. 370
assort. 8 3/4 lig.

Spécialités: Petites Pièces

ancres et cylindres de 5 1/4 à 10 1/2 lignes



6 lig., c. 345 ancre
assort. 8 3/4 lig.

FABRICANTS !!

Le garnissage irréprochable
de vos
aiguilles
et cadrans de montres
avec les
matières lumineuses
radio-actives
les
plus pures
chez

L. MONNIER & C^o

La Chaux-de-Fonds

Téléphone 14.38

Demandez offre détaillée
et
Faites un essai.

Achat et Vente

A vendre 684

AUTO

torpédo, 4-5 places, bien
conservée; marche par-
faite; prix avantageux.

Albert Perrenoud,
Grand'Rue 15, Le Locle.

5 1/4 ancre

rectangles et 6 lig. ovales
ou 6 1/2 lig., 15 rubis, sont
demandés. 687

Faire offres avec der-
niers prix, pour paiement
comptant, case postale
n° 399, Rive, Genève.

Fabricants d'ébauches

Maison d'horlogerie dé-
sire offres d'ébauches pour
mouvements bracelets
tous genres.

Paiement au comptant.

Adresser offres sous
P15195C à Publicitas
La Chaux-de-Fonds. 681

Fabrique d'Assortiments à Ancres

HENRI DROZ

Le Locle

à partir du 29 avril a transféré ses locaux

aux Geneveys s. Coffrane

683

dans l'ancienne fabrique Succursale Election.



Fabrikanten Grossisten Exporteure

Wer interessiert sich für
laufende Adressen von Im-
porteurs aller Länder? Zu-
schriften erbeten an M. B. T.
Postfach 10749 Biel
Transit. 668

ACHAT ET VENTE

Occasion !

On céderait, faute d'em-
ploi, à prix très avanta-
geux, des assortiments
ancres 13/153 A. S.

Ecrire s. chiff. N 1936 Sn
à Publicitas Soleure. 678

EBAUCHES

Fabricants d'ébauches,
19 lig., ancre, réveil, sont
priés de faire leurs offres
sous chiffre P1270N à
Publicitas Neuchâtel.

Fabrique de ressorts ALPA



livre le ressort de qualité
pour petites pièces

Fondée en 1888 Téléphone 11.89

FERNAND ETIENNE, Bienne

2499 Rue de l'Avenir, 53

Fabrique de Boîtes argent et galonné

HEURI FRÈRES

Téléph. N° 11 ROSIÈRES (SOLEURE) Téléph. N° 11

BOITES ILLUSION A CORNES, 10 1/2 et 11 lig.,
carrés, rectangles et tonneau

BOITES VÉRITABLES CORNES, 10 1/2 lig.,

BOITES DE FORMES, 13 lig.

Argent et métal. 685

Prompte livraison. Demandez prix.

8 3/4 04

ancre

échappement

10 1/2 lignes

252

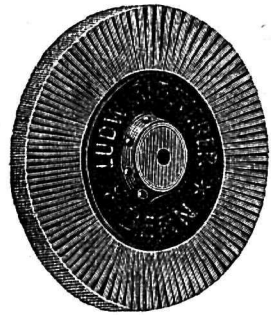
VOGT & C^o, S. A.,

Fabrique „FORTIS“ GRENCHEN

DIVERS

OFFICE FIDUCIAIRE

Dr. F. Scheurer 4593
Expert comptable et organisateur commercial
NEUEVILLE Tél. 46 Prix modérés. NEUCHÂTEL Tél. 6.22



ATTENTION
Veuillez vous assurer vous-mêmes de la bonne qualité et fabrication soignée des
Brosses circulaires
Fibres (tampico)
Fils d'acier - Fils laiton
Fils bronze
Prix avantageux. 4847
Louis Riesterer
Fabrique de brosses
Grande rue 80. BERNE.

FABRIQUE DE **PIGNONS** de 5 jusqu'à 18 lig.,
H. Stark Ste-Croix

DORAGES DE BOITES OR
COULEUR ET PLATINE
TRAVAUX ÉPARGNÉS
Ad. Stauffer
LA CHAUX-DE-FONDS
TÉLÉPHONE 6.44 42 RUE DU PARC
Successor des Ateliers KOHLER-BARBEY à ROCHAT-COLIN

ADOLPHE ADLER
3, RUE ADRIEN LACHENAL, 3 GENEVE
Brillants et Roses
ACHATS TAILLIERES VENTES
Spécialités en tous genres de brillants pour la décoration des montres et de la bijouterie. 359

8888888888888 8 JOURS 8888888888888
Avis aux Grossistes et Exportateurs
Pour vos montres 18/19 lignes, ancre 8 jours, bal. visibles, adressez-vous avec confiance à la
Manufacture de Montres 8 jours
WYSS FRÈRES
à Granges (Soleure)
NB. La vente exclusive pour l'Italie serait accordée à maison d'exportation bien introduite dans ce pays.
Bienfaisance garantie. 580
8888888888888 8 JOURS 8888888888888

DIAMANTS
SPÉCIALITÉ DE BRILLANTS
Huit-à-Huit, Roses. — Demi-taille, six-faces, trois-faces.
Diamants bruts pour la taille et l'industrie. 679
S'adresser à **J. Gradom, Pension Halley, Locarno.**

A louer pour fin juin courant
Grand local industriel
avec transmission, moteur, établis et chauffage central. — Location modérée.
Adresser offres sous chiffre P 21633 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 680

DEMANDES D'EMPLOIS
L'Extrême-Orient
Jeune homme, parlant l'anglais, français, allemand et qui connaît à fond la fabrication d'horlogerie, cherche engagement comme représentant d'une ou deux fabriques importantes, pour les pays de l'Extrême-Orient.
Adresser offres sous chiffre P 21640 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 686

DIVERS

FILIÈRES

en Saphir
Diamants à rectifier
les meules émeri
Meules et limes saphir
Pierres d'horlogerie
ACHAT & VENTE
BRUNNER & FILS,
Les Ecreuses, 4762
Le Lôle.

PITONS
tous genres 4430
Plaques turques
Fournitures diverses
GRANDJEAN FRÈRES
Le Lôle

Etais portefeuille
G. Meizger-Perret,
fabricant, 4841
Rue du Puits 1, Tél. 17.38
LA CHAUX-DE-FONDS

Verres ronds et de formes
pour pendulettes
montres-auto, etc.
INCA S. A.,
La Chaux-de-Fonds
Paix 87 4848 Tél. 41.06

Specialité en
Etiquettes pour
horlogerie-bijouterie
ETIQUETTES de luxe
pour emballages
et étalages
ROBERT RECORDON
LAUSANNE
18, Avenue
Ruchonnet
CACHET DE GARANTIE
prix sans concurrence

Fd. & Ad. Droz
Parc 91, 486
La Chaux-de-Fonds
livrent avantageusement
mouvements dep. 3 3/4 lig.,
rectangle.

A remettre à Genève 677
Magasin d'horlogerie et réparations
plein centre. Loyer, 1150 fr.
Bénéfice, 12.000 fr. annuel.
Prix avec marchandises 7000 fr. — S'adresser Régie DAVID, 7, rue Mont-Blanc, Genève.

DIVERS

Export. Fournitures

Cylindres pivotés s/s.
Axe de balanciers pivotés, finis, pour montres de marques ou d'après modèles. 654
Tampons de cylindres.
Tiges de remontoirs, etc.
Lots d'occasion.
Vente exclusive en gros.
Prix très bas.
Demander prix-courant.
C. Monnot
Les Ecorces (Doubs. France)

Coquerets acier

Sertissage rubis et polissage plat de coquerets acier. seraient entrepris à conditions très avantageuses.
Livraison rapide et qualité de travail garanties.
Se charge également de finissage de raquettes soignées. — Demandez échantillons s. v. p.
Adr. off. s. O 22633 L à Publicitas Lausanne. 620

Pierres d'horlogerie

Lournage avec ou sans biseaux, travail soigné.
Prix modérés. 650

Hector Piguet
Châtel-St-Denis

Terminages

5 1/2 à 8 3/4 lig., ancre. sont entrepris à un prix très avantageux, qualité extra.
Offres sous chiffre P 5688 J à Publicitas St-Imier. 328

Réglages Breguet

grandes pièces, avec ou sans points d'attache, coupages, seraient entrepris par régleuse qualifiée.
Offres sous chiffre P 21609 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 653

Achat et Vente

A vendre avantageusement

300 cal., 8 3/4 lig., or 14 kt. mirage.
72 cal., 6 3/4 lig., or 14 kt., rectangles,
ancre, 15 rubis rouges, bal. coup., cad. doré.
Livres aussi mouvements seuls. 662
Qualité garantie.
Adr. off. s. chiff. P 21613 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

8 3/4 ancre, échappement
Felsa. 10 1/2 lig.,

Arthur Bross
574 Charrière 22,
La Chaux-de-Fonds.

Timbres Caoutchouc en tous genres
C. LUTHY, rue Léopold Robert 48 4627

DIVERS

FABRICANT

installé pour livrer avantageusement pièces ancre 5 1/4, 8 3/4, 9 3/4, 10 1/2 lig., cherche preneurs réguliers pour sa production.
Adresser offres écrites sous chiffre P 21628 C Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 675

Bureaux à louer

A louer tout de suite ou pour époque à convenir, dans la grande Fabrique des Crétêts, 5 ou 6 pièces pour bureaux, chauffage central. Concierge.
S'adresser au notaire René Jacot-Guillarmod, rue Léopold Robert 33, La Chaux-de-Fonds. 666

LOCAUX

A louer, pour le 1er mai ou époque à convenir, les locaux Léopold-Robert 9a, comprenant un plain-pied, un premier étage avec bureau et des dépendances. Ces locaux sont aménagés spécialement pour monteur de boîtes, mais peuvent convenir pour n'importe quelle industrie.
S'adresser à Société Immobilière Les Reques, S. A., Grenier 18, La Chaux-de-Fonds. 674

Importante fabrique d'horlogerie cherche représentant capable pour

Hollande et Belgique

La fabrique fait des Roskopf, cylindre et ancre, bon courant.
Offres sous chiffre P 21588 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 639

OFFRES D'EMPLOIS

Extrême-Orient Voyageur

connaissant à fond la clientèle de ces pays est **demandé** par importante fabrique d'horlogerie.
Ecrire sous chiffre P 3362 P à Publicitas Bienne. 670

VOYAGEUR POUR

Amérique du Sud

connaissant à fond la clientèle de ces pays, est **demandé** par importante fabrique d'horlogerie.
Pressant.

Ecrire sous chiffre P 3361 P à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 671

Extrême-Orient

Fabrique d'horlogerie cherche employé au courant de la fabrication. Connaissance de la langue anglaise indispensable.

Adresser offres sous chiffre P 21608 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 655

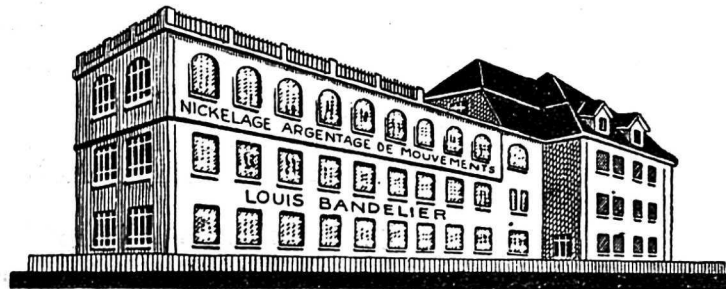
★ Louis Bandelier ★

Téléphone 1.80

Saint-Imier

Téléphone 1.80

s'est fait une
réputation
dans le bon



exécute avec une
bientacture parfaite
et par
procédé spécial

Nickelage

et le bon

Argentage

de tous les genres de mouvements de montres.

Anglages de Ponts

Gravure de lettres

Commissionnaire pour la Chaux-de-Fonds,
Le Locle et Tramelan

115

Ateliers à
grosse production

Livraisons rapides

Qualité de travail
impeccable

Charles HAHN & Co Landeron

Fabrique d'ébauches du



8 ³/₄''' assort^t 10 ¹/₂'''



Interchangeable. Terminaison facile.
Réglage garanti.

Se fait aussi en 71

7 ³/₄''' assortiment 8 ³/₄'''

16 ¹/₄ à 17 ¹/₂''' ultra-plate 16/12
Qualité soignée, nickel et laiton

Décoration et fabrication de boîtes de montres

OR ET PLATINE

ATELIER DE POLISSAGE — BRACELETS EXTENSIBLES

= J. BONNET =

BIJOUTERIE - JOAILLERIE

202

Tél. 12.25

LA CHAUX-DE-FONDS, 141, Rue Numa Droz

Fabrique de Boîtes or et argent

en tous genres et pour tous pays

— Boîtes bracelets, mirage et de forme —
Procédés mécanique-modernes

A. C. MISEREZ, Saignelégier

Maison fondée en 1900

Téléphone 31

368

LIVRAISONS RAPIDES ET DE CONFIANCE

HORLOGERIE SOIGNÉE

P. Jeanneret-Gonseth

JANA WATCH

Madretsch - Bienne

Chemin de la Passerelle 8

Téléphone 10.07

Dernière
création5 ¹/₄'''Echappem^t ligne droite

(Mouvements de grandeur naturelle)



5'''

Spécialité de petites pièces ancre, de 4 à 8 ³/₄ lignes

Travail en série, garanti sous tous rapports. Pas de défauts de construction.
Interchangeabilité absolue. Facile pour le rhabilleur.